

## CONDITIONS GENERALES

### **1. généralités :**

Les présentes conditions générales définissent, sans préjudice de l'application de conditions particulières d'offres ou de contrats, les obligations respectives des parties contractantes à l'occasion de fournitures ou de prestations effectuées par les services d'ADAM'S COMPUTER. Les dispositions auxquelles il n'est pas dérogé expressément par écrit restent d'application. En cas de contrariété entre les conditions générales de nos cocontractants et les nôtres, il est convenu par les présentes expressément et irrévocablement que seules ces dernières prévaudront.

### **2. validité des offres et des commandes :**

Sauf stipulations contraires et écrites, nos offres sont valables un mois et strictement limitées aux éléments et prestations y spécifiés, s'agissant d'installations.

En cas de commandes excluant les prestations, toute annulation sera soumise à la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce, étant entendu que l'accord sur la chose et sur le prix entraînera que la vente sera considérée comme parfaite avec toutes les conséquences qui s'y attachent sur réserve de la délivrance.

Les prix spécifiés dans la commande ne seront d'ailleurs valables que pour une durée de .....

Toute modification concernant la structure de la commande, le délai de livraison ou les caractéristiques techniques du matériel sera sollicitée par écrit au moins .....jours avant la livraison.

### **3. demandes d'intervention :**

Les demandes d'intervention ne seront satisfaites, en l'absence d'un contrat de maintenance, que dans le délai dépendant des disponibilités de nos services techniques et sans engagement de responsabilité de notre part. Toute intervention est soumise à l'acceptation par le client de nos conditions générales et particulières figurant sur nos documents, et, à l'acceptation par le client de l'offre qui sera faite concernant le coût et les modalités de l'intervention, sous réserve des difficultés techniques ou des suggestions imprévues rencontrées par nos services compte tenu du matériel détenu par le client.

### **4. prestations :**

Nos prestations comprennent des interventions effectuées sur place en nos bureaux. Nos prestations, fournitures et débours font l'objet d'une description détaillée et adaptée à chaque situation, dans nos conditions particulières d'offres, celles-ci étant censées complètement acceptées par le client une fois l'intervention effectuée sans protestation de la part du client préalablement.

### **5. transport :**

Sauf accord contraire et écrit entre les parties, le transport du matériel reste à charge de l'acheteur et tout risque de perte ou de dommage au matériel durant le transport quel qu'en soit la cause sera supporté par l'acheteur tenu d'agréer, tenu de vérifier le matériel à la livraison, l'agrégation de celui-ci étant présumée au départ des livreurs après livraison. Les frais de retour du matériel seront supportés par l'acheteur, sauf stipulations contraires entre les parties.

### **6. réserve de propriété :**

Le matériel livré demeure la propriété exclusive d'ADAM'S COMPUTER jusqu'au parfait paiement du prix convenu, l'acheteur ne pouvant donner, vendre ou donner en gage le matériel livré avant paiement parfait du prix convenu et à défaut, l'acheteur sera redevable d'une indemnité de 25 % du prix de vente, s'ajoutant à celui-ci et étant payable dans les mêmes délais et aux mêmes conditions sur simples constatations par ADAM'S COMPUTER du dessaisissement de la marchandise par l'acheteur ou de la mise en gage du matériel par ledit acheteur.

### **7. transferts des risques :**

Dès la remise au transporteur par ADAM'S COMPUTER, le matériel circule aux entiers risques et de l'acheteur et ce exclusivement à l'exclusion d'ADAM'S COMPUTER.

### **8. prix :**

Sauf stipulations contraires écrites entre les parties, tout paiement pour la fourniture de marchandise doit être effectué au grand comptant à la date de la livraison, sans escompte, le prix étant majoré du coût du transport. S'agissant de prestations, les prix sont établis en considération d'un travail normal ne subissant aucune interruption, tous éléments que le client doit fournir ou préparer étant en ordre au moment voulu.

Toutes difficultés supplémentaires donnant lieu à un surcroît de travail de notre part, causé par une quelconque circonstance étrangère à ADAM'S COMPUTER, de même que toutes modifications demandées par le client par rapport à l'offre ou au devis initial donne lieu de plein droit à une facturation complémentaire sur base de notre tarif en vigueur à ce moment en fonction du travail effectué, de sa difficulté et de la qualification du technicien ou du délégué. S'agissant de prestations, les factures sont adressées au client au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les prestations à prix forfaitaires donnant lieu à une facturation distincte.

Nos factures de prestations sont payables selon les modalités prévues au bon de commande ou à la confirmation de commande ou à défaut, au grand comptant.

En cas de défaut de paiement à l'échéance, le montant dû est majoré de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité de 15 % du montant impayé, à titre de clause pénale forfaitaire avec un minimum de 3.000 francs, sans préjudice des frais judiciaires.

Un intérêt de retard de 1% par mois, soit 12 % l'an, sera porté en compte de plein droit et sans mise en demeure dès l'exigibilité de la facture, ADAM'S COMPUTER se réservant de réclamer des intérêts conformément à l'article 1154 du Code Civil.

ADAM'S COMPUTER se réserve le droit de suspendre ses interventions subséquentes en cas de non-paiement des factures émises, qu'elles concernent des livraisons simples ou des livraisons mixtes avec prestations ou simplement des prestations, de même que de suspendre toutes livraisons à venir, les frais de stock, de dépôt ou de transport inutile étant en outre facturés à l'acheteur. Tout envoi de factures tient lieu de sommation de payer.

### **9. clause de prudence**

Tout changement de situation du client tel que notamment vente ou apport de tout ou partie de son entreprise, décès, incapacité, difficulté ou cessation de paiement, liquidation de biens, règlement judiciaire, suspension provisoire de poursuite, concordat, faillite ou toute procédure analogue, dissolution ou modification de forme, même après exécution partielle des démarches et commandes, entraînera la suspension de nos livraisons ou/et de nos prestations, sans mise en demeure, jusqu'à complet paiement, ADAM'S COMPUTER se réservant de réclamer paiement avant les prestations ou les livraisons en fonction des bons de commandes, confirmations de commandes, facture ou devis acceptés par le client.

### **10. garantie :**

Le matériel fourni est garanti contre les défauts des matériaux, les vices de constructions pendant une période de 3 mois à 3 ans selon le fabriquant et le type de matériel et, prend cours à dater de la mise à disposition au profit de l'acheteur soit le jour de la livraison.

La garantie ne couvre pas une mauvaise utilisation du matériel ni l'usure normale, pas plus que les avaries causées par manque d'entretien, cas fortuit, défauts électriques, mauvaises manipulations ou utilisations non conformes ou encore consécutivement à une réparation ou une intervention faite par un tiers ou par l'acheteur lui-même, sans disposer des conséquences techniques démontrées.

Les pièces remplacées doivent retourner au magasin du vendeur et la réparation ou le remplacement des pièces pendant la période garantie ne peut avoir pour effet de prolonger ce délai de garantie.

La garantie ne couvre jamais les frais de déplacement et de transport sauf stipulations contraires écrites.

Quant aux logiciels développés par ADAM'S COMPUTER, la garantie est de 1 an, cette garantie comprenant les pièces et la main-d'œuvre dans les bureaux d'ADAM'S COMPUTER.

En cas de panne, et en l'absence de contrat de maintenance, tout matériel doit rentrer en nos bureaux, les frais de déplacement et de transport restant à charge du client.

Pour les logiciels développés par ADAM'S COMPUTER, la garantie se limite à la fourniture d'une version corrigée tandis que pour les logiciels d'une autre provenance, ADAM'S COMPUTER offre la même garantie que celle prévue par son propre fournisseur, sauf exclusion contractuelle entre ADAM'S COMPUTER et son client.

Toute réclamation concernant le mauvais fonctionnement d'un logiciel doit être introduite par recommandé dans les 10 jours suivant la réception des travaux ; passé ce délai, nos fournitures sont censées être agréées définitivement.

### **11. réparations, location, entretien :**

Nos devis de réparation sont établis sans engagement de notre part, sauf stipulations contraires écrites.

Les prix des pièces de remplacement sont donnés à titre indicatif et les pièces sont facturées au prix en vigueur au moment de la facture, sous réserve d'une modification des prix du marché ou de l'approvisionnement, ainsi que de la rupture des stocks ou des retards dus aux fournisseurs.

Les frais d'établissements du devis incombent au client. Certaines pièces jugées encore utilisables au démontage ou dont l'état exact aurait échappé au vérificateur doit parfois être remplacé au remontage, la dépense supplémentaire de ce fait étant facturée au client.

Nos conditions particulières de location et d'entretien sont d'application lorsqu'il s'agit de matériel mis en location ou entretenu par nos soins, de mêmes conditions générales ou particulières étant applicables aux locations et aux entretiens.

### **12. reprise :**

Aucune marchandise ne sera reprise sauf accord préalable d'ADAM'S COMPUTER, les logiciels et les livres informatiques n'étant pas non plus repris.

### **13. acompte :**

Les acomptes versés par nos clients ne sont en aucun cas des arrhes autorisant à se dégager du contrat. En cas d'annulation d'une commande dans les conditions reprises dans la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce, l'acompte sera donc perdu pour le client ou pour l'acheteur.

### **14. responsabilité :**

ADAM'S COMPUTER s'engage à informer le client ou l'acheteur de tout retard de livraison ou d'exécution des prestations, les délais n'étant donnés qu'à titre indicatif et n'obligeant ADAM'S COMPUTER que dans la mesure de ses responsabilités, à l'exclusion de tout engagement de la responsabilité d'ADAM'S COMPUTER en cas de retard du à un fournisseur, à un cas fortuit ou pour des raisons de force majeure, excluant donc la volonté d'ADAM'S COMPUTER.

Nos prestations sont effectuées de bonne foi sur base des renseignements communiqués préalablement par le client, la responsabilité d'ADAM'S COMPUTER se limitant strictement aux éléments repris sur le bon de commande ou sur la confirmation de commande ou devis.

En aucun cas les données introduites dans l'ordinateur du client ne sont garanties ; toute panne du matériel peut provoquer une perte totale ou partielle des données et des programmes dont l'utilisateur est seul responsable de la sauvegarde.

En cas de panne entraînant la perte du disque dur, l'utilisateur devra repartir de la dernière copie des fichiers, le temps nécessaire à reconfigurer et à réinstaller le logiciel et les données étant facturées par ADAM'S COMPUTER au tarif en vigueur. Le sauvetage sera réalisé avant toute intervention d'ADAM'S COMPUTER ; si un technicien d'ADAM'S COMPUTER doit réaliser cette opération, le temps correspondant donnera lieu à une facturation complémentaire sur base du tarif en vigueur.

### **15. généralités :**

Nos conditions générales de vente, de livraison et de prestations de même que les conditions particulières éventuelles sont réputées bien connues de l'acheteur ou du client, et sauf conventions contraires écrites entre parties, toute commande emporte de plein droit de la part de l'acheteur ou du client son acceptation des conditions générales d'ADAM'S COMPUTER dont la nullité éventuelle d'une clause ou d'une partie de clause ne pourra entraîner l'annulation des conditions entières.

### **16. litige :**

En cas de contestation entre parties concernant l'exécution d'un contrat, le paiement ou même l'interprétation ou l'exécution des conditions générales ou particulières, les Tribunaux du siège social ou l'exploitation d'ADAM'S COMPUTER seront seuls compétents, l'acheteur ou le client marquant par son accord sur la commande ou le devis ou en confirmant la commande, son accord complet sur la clause attributive de compétence qui précède, étant entendu qu'ADAM'S COMPUTER reste libre de choisir de porter le litige devant les juridictions du siège ou devant les juridictions du siège d'exploitation.